



Commune de Barberaz  
Savoie

**COMPTE-RENDU SIMPLIFIE**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 12 février 2025**  
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le 12 février 2025** à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 6 février 2025, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

**22 Présents** : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - M. LE CHENE — P. DUPUIS - N. LAURENT - A. MAENNER - P. VACHETTE - J. PEROT – JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO – B. MOLLARD — N. PRIME - D. DUBONNET - Y. FETAZ - G. MONGELLAZ – AC. THIEBAUD – B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER

**4 Excusés** :

JP. TISSINIE donne pouvoir à B. MOLLARD  
G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER  
P. MAULET donne pouvoir à N. LAUMONNIER  
MF. PICHAT donne pouvoir à J. PEROT

**1 absent**

S. SELLERI

Monsieur François Mauduit a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Vote à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

<b>1</b>	<p>Actualisation de la commission d'appel d'offres</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'actualisation de la commission d'appel d'offres, comme indiquée en séance.</b></li> </ul>
<b>2</b>	<p>Actualisation de la commission ressources humaines</p> <p><b>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la modification concernant la commission ressources humaines,</b></li> <li>• <b>DIT que la commission Ressources Humaines sera constituée de 8 membres + M. le Maire,</b></li> <li>• <b>DESIGNE les élus appelés à y siéger.</b></li> </ul>

3	<p>Remboursement des travaux de l'appartement du 7 rue La Fontaine <i>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la participation aux travaux de rénovation de l'appartement communal,</b></li> <li>• <b>APPROUVE la prise en charge de la collectivité à hauteur de 487.45 € soit 18,07% des frais engagés,</b></li> <li>• <b>AUTORISE le remboursement de 487,45€ au locataire, Alexis Bricout,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.</b></li> </ul>
4	<p>Bilan des cessions et acquisitions foncières 2024 <i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND acte du bilan des acquisitions foncières 2024 ;</b></li> <li>• <b>VALIDE le bilan des cessions et acquisitions foncières 2024.</b></li> </ul>
5	<p>Rétrocession des parcelles A 270 et A 767 <i>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE le projet d'acte de rétrocession,</b></li> <li>• <b>AUTORISE sa signature et les actes authentiques à venir qui seront dressés par le bureau d'études A&amp;F,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul>
6	<p>Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu <i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'avenant présenté en séance,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CDG73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.</b></li> </ul>
7	<p>Fonctionnement du réseau « le bouquet des bibliothèques » Renouvellement de la convention <i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la poursuite de la coopération dans le cadre du Bouquet des bibliothèques pour une année supplémentaire renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 3 ans,</b></li> <li>• <b>APPROUVE la mise à jour de la convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des bibliothèques » présentée en séance, et tout particulièrement les dispositions de l'article 4 relatives à la participation des communes au financement des quotités d'ETP mises à disposition par Chambéry et à la révision de ces quotités,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.</b></li> </ul>
8	<p>DOB 2025 <i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PRENDRE ACTE de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025.</b></li> </ul>

9	<p>Attribution du marché MAPA 2024-01 – Aménagement du terrain d'entraînement de foot  <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 7 abstentions (A. Maenner, M. Le Chêne, Y. Rota Bulo, Y Fétaz, G. Mongellaz, N. Prime et P. Dupuis) et 2 voix contre (D. Dubonnet et B. De Rivaz) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ATTRIBUE</b> ce MAPA 2024-01 à COSEEC selon le montant total du marché proposé en date du 13/12/2024 ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 ;</li> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces de ce Marché Public et tous documents y afférents.</b></li> </ul>
10	<p>Adoption du plan de règlement de formation 2025-2028  <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ADOpte</b> le plan et règlement de formation présenté en séance ;</li> <li>• <b>INSCRIT</b> au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation ;</li> <li>• <b>CHARGE</b> l'autorité territoriale de l'exécution du plan de formation, à compter du 01/01/2025.</li> </ul>

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU



